

Paris, le 17 octobre 2022

## Le 3<sup>ème</sup> trimestre confirme un fort rebond de l'activité du régime de garantie des salaires

L'impact de la conjoncture, des tensions internationales et du retour de l'inflation, notamment sur les matières énergétiques, entraînent une accélération de la hausse du nombre des défaillances d'entreprises et consécutivement des interventions de l'AGS.

Au troisième trimestre 2022, la garantie des salaires a bénéficié à 44 447 salariés (+49% par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021) et 4 100 nouvelles affaires ont été enregistrées par le régime, soit +71% sur la même période 2021 : une augmentation jamais observée depuis plus de 25 ans.

Toutes les régions sont touchées par cette hausse et certaines comme les Pays de Loire, le Centre et la Bourgogne retrouvent leur niveau d'avant crise sanitaire.

Le régime AGS maintient cependant des délais de traitement très rapides.

Enfin, les remboursements des avances (appelées également récupérations), indispensables à l'équilibre financier du régime, poursuivent leur baisse.

### A RETENIR

+ 4 100 nouvelles affaires : +71%  
/ 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

+ 44 400 bénéficiaires : +49%  
/ 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

+ Toutes les régions en hausse  
+ 86 % des interventions au profit de TPE

+ Services aux entreprises et construction fortement impactés  
+ Nouveau recul des récupérations

### Forte hausse des interventions du régime AGS

Les principaux indicateurs d'activité du régime AGS continuent encore d'augmenter après les progressions des deux premiers trimestres. Le nombre de bénéficiaires est de 44 447 salariés, contre un peu plus de 38 000 durant le trimestre précédent. Le nombre d'affaires ouvertes franchit le palier de 4 100.

Ainsi, les montants avancés par le régime AGS ont augmenté sur la période pour atteindre près de 299 millions d'euros, soit +31% par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

Fin septembre 2022, les montants avancés sur l'année s'élèvent à 817,9 M€, en hausse de +25% sur la même référence de 2021. Ce montant se rapproche progressivement du niveau enregistré avant la crise sanitaire et atteint quasiment le niveau des avances versées sur l'intégralité de l'année 2021 (875,4 M€).

Le nombre d'affaires ouvertes augmente dans toutes les régions (+71,4% en moyenne par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021). Cette hausse jamais observée depuis plus de 25 ans, est particulièrement marquée dans les Hauts-de-France (+104,5%), dans les Pays de la Loire (+101,0%), en Occitanie (+95%). Certaines régions connaissent un retour au niveau d'avant crise Covid-19 : que ce soit au niveau du nombre d'affaires ouvertes pour les Pays de Loire, le Centre et la Bourgogne qu'au niveau des montants avancés pour l'Occitanie et l'Île de France.

87% des salariés bénéficiaires au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 se concentrent sur 6 secteurs économiques (construction, services aux entreprises, industrie, commerce, hébergement et restauration, transports et entreposage). Tous les secteurs sont impactés par la hausse du nombre de bénéficiaires. Elle est particulièrement marquée pour les services aux entreprises (+92%) et la construction (+58%).

## Des délais de traitement qui restent très rapides

Dans ce contexte de nouveau tendu, les équipes de la Délégation Unédic AGS restent mobilisées pour maintenir des délais de traitement très performants. Sur le trimestre, 95% des demandes d'avance ont été traitées dans les 3 jours et 73% dès le lendemain de leur réception. A noter que ces délais sont similaires à ceux observés au 3ème trimestre 2021 malgré la forte hausse du nombre d'affaires ouvertes. Cette performance traduit la forte mobilisation de nos équipes pour répondre dans des délais quasi immédiats.

## Poursuite de la baisse des récupérations

67,9 M€ ont été récupérés au cours du 3ème trimestre, soit une baisse de -20% par rapport aux récupérations réalisées au 3ème trimestre 2021. De janvier à septembre 2022, les récupérations s'élèvent à 226,7 M€, soit une baisse de -29% par rapport aux récupérations réalisées sur la même période en 2021 (du 1er janvier au 30 septembre). La diminution des montants récupérés constatée depuis le troisième trimestre 2021 se poursuit. Cette baisse est observée malgré les actions renforcées de suivi des actifs, menées sur les dossiers liquidés judiciairement depuis plus de 10 ans.

Selon Christian Nibourel, Président de l'AGS, « *le régime AGS sera particulièrement attentif à l'évolution de l'activité économique qui s'annonce difficile dans les mois à venir. Il restera pleinement mobilisé pour assurer, dans les meilleurs délais, sa mission sociale auprès des entreprises en difficulté et de leurs salariés* ».

### A PROPOS DU REGIME AGS

Créé en 1974, le Régime de Garantie des salaires (AGS) a pour mission de protéger les salariés lors des défaillances d'entreprises. Amortisseur social unique et garantie universelle, il intervient quelle que soit la taille de l'entreprise et le nombre de salariés impactés. Ce dispositif inédit de solidarité interentreprises est opéré par la Délégation Unédic AGS (DUA), composée de 230 personnes réparties en 15 centres en France métropolitaine et dans les DOM. Acteur majeur de l'emploi et de l'économie, l'AGS accompagne les entreprises tout au long de la procédure collective. En 2021, 92 681 salariés ont bénéficié de la garantie des salaires, pour un montant total versé de 883 millions d'euros.



Contact presse :  
[presse@delegation-ags.fr](mailto:presse@delegation-ags.fr)

